
N° 95-0133 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Saint Priest - Revente, à la Ville, d'un tènement immobilier situé 16, 18, rue Anatole France - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

A la demande de la ville de Saint Priest et afin de promouvoir la politique locale de l'habitat entreprise dans le secteur en cause, la Communauté urbaine a préempté le 31 juillet 1995, au prix de 1 500 000 F HT, un tènement immobilier situé 16-18, rue Anatole France à Saint Priest.

Il s'agit d'un bâtiment à usage d'habitation, d'anciens bâtiments industriels ainsi que de la parcelle de terrain de 3 851 mètres carrés comportant ces constructions.

La ville de Saint Priest qui préfinancerait l'achat du bien en cause par la Communauté urbaine, le lui rachèterait au prix de 1 500 000 F HT précité, et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

B - Propose de l'autoriser à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu la demande de la ville de Saint Priest ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 179-95.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,